

Date de convocation : 24/05/2022	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE COMMUNE DE DUNIERES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
---	--

Le trente mai deux mille vingt-deux à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL, Nelly BEAULAIGUE, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Fabienne MANOHA, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Christophe MOULIN, Emeline MOUNIER, Marie-Laure OUDIN, Eric PARRAT, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT.

Excusés : Cédric BROUSSARD (pouvoir à Emeline MOUNIER), Fanny MOURIER (pouvoir à Thierry SABOT).

Absente : Colette MORIN

Madame Catherine MARCON a été désignée secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Réhabilitation du bâtiment « bourg-centre » : espace numérique / micro-folies : demande de subvention LEADER.

DCM 20220530-8

Monsieur Le Maire présente le futur projet de l'espace numérique / micro-folies dont L'objectif est d'amener l'art au plus près des habitants du Pays de Montfaucon en leur offrant un espace de découverte de collections nationales.

Ce projet s'adresse au grand public mais également au collège, aux écoles du territoire, aux associations culturelles, aux EHPAD et aux établissements spécialisés (public adulte en situation de handicap).

Plan de financement

Dépenses HT		Recettes	
Matériel numérique	39 583.34 €	LEADER (40%)	15 833.34 €
		Appel à projet "micro-folies »	5 932.87 €
		Autofinancement	17 817.13 €
	39 583.34 €		39 583.34 €

AR Prefecture

043-214300873-20220530-DCM20220530_8-DE
 Reçu le 16/06/2022
 Publié le 16/06/2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le projet ;
- Approuve le plan de financement ;
- Autorise Monsieur Le Maire à solliciter l'aide LEADER ;
- Assure une prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financement externe inférieur au prévisionnel.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,
Le Maire,



AR Prefecture

043-214300873-20220530-DCM20220530_8-DE
Reçu le 16/06/2022
Publié le 16/06/2022